

PAEN de Canohès

Programme opérationnel d'actions 2020 - 2026

Fiches actions, schéma de cohérence
des actions, budget prévisionnel



Comité de pilotage

04/06/2021

Le contenu des fiches actions a été élaboré à partir des préconisations du bilan du plan de gestion réalisé en 2018. Certaines orientations « à prioriser » n'ont pas été retenues lors de la mise à jour car certains projets ont été abandonnés ou ne correspondent plus aux enjeux actuels.

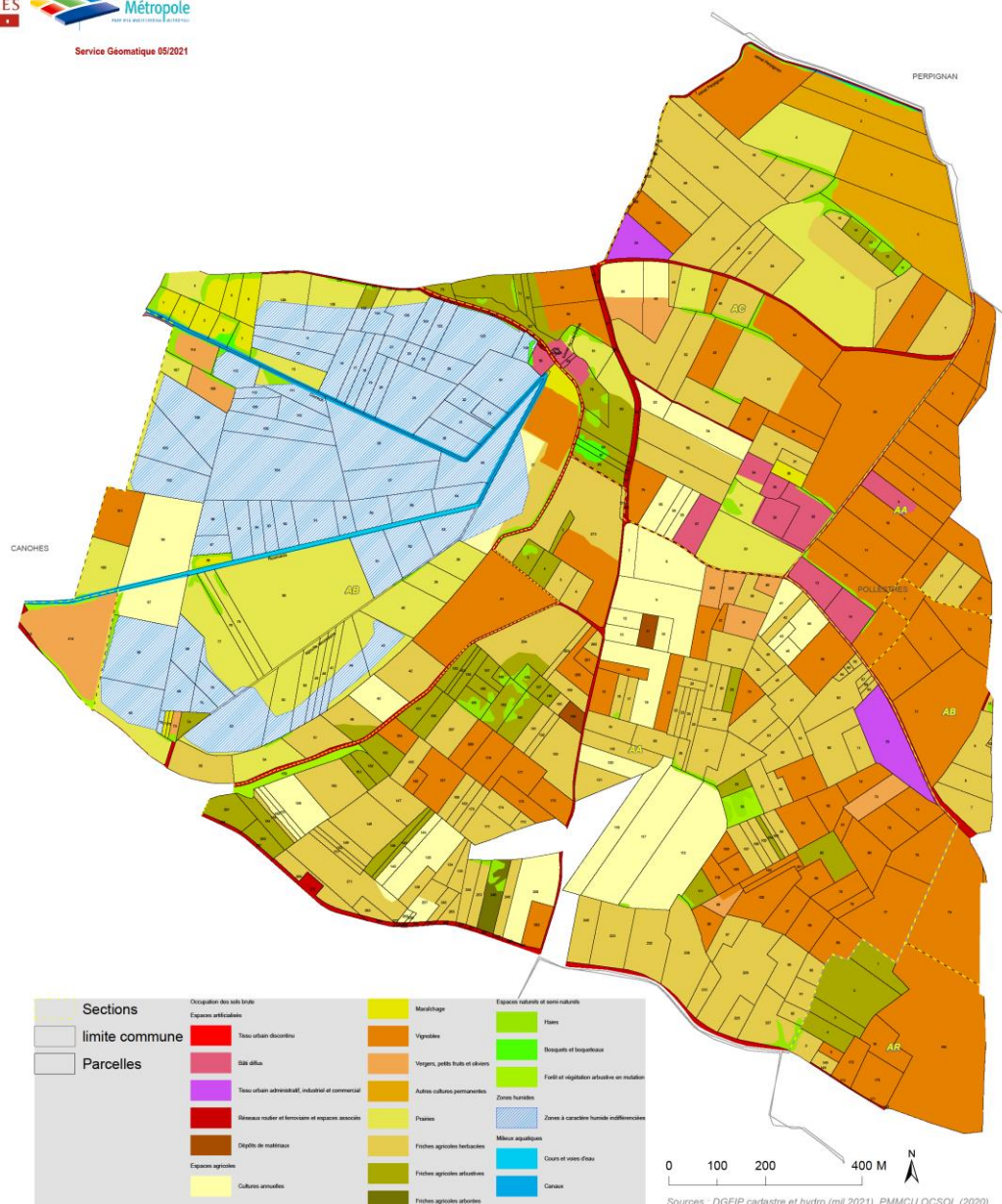
En 2020, les acteurs ont été recontactés afin de les associer à la réécriture des fiches actions. Ces échanges ont permis de formaliser de nouvelles fiches, plus opérationnelles et d'en réduire le nombre. Désormais, le programme opérationnel d'actions du plan de gestion est composé de quinze actions.

Un budget prévisionnel est proposé pour préciser les coûts et les échéances de mise en œuvre des actions pour la période 2020 – 2026.



Service Géomatique 05/2021

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant : occupation du sol



PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



ENJEU : ENGAGEMENT ET EVALUATION DU PAEN

n°1

Coordonner et animer le programme d'actions du PAEN

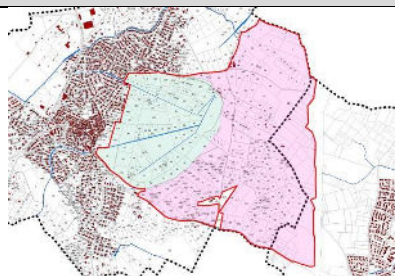
ORIENTATION RETENUE

Engager les actions de coordination et d'animation du programme d'actions du PAEN

Justification de l'orientation

La coordination et l'animation des actions engagées sont la clé de voûte pour la réussite concrète du Plan de gestion.

Localisation et objectif de l'action



L'action consiste à définir les modalités d'exercice de la coordination et d'animation du programme d'action. L'animateur du PAEN a un rôle central dans l'émergence des projets. Il mobilise les acteurs du projet et maintient une dynamique territoriale. Il doit mobiliser des financements, gérer les conventionnements, suivre, évaluer et promouvoir les actions.

Description de l'action

- Coordonner, promouvoir et suivre la mise en œuvre des actions
- Veiller à la cohérence avec les autres politiques territoriales (SCOT, PLUiD, PPRi...)
- Assurer la concertation et la coordination entre les structures partenaires
- Assurer une mission d'accueil des usagers, des propriétaires et des acteurs du PAEN
- Organiser, animer et partager les engagements pris à l'occasion d'un comité de pilotage annuel avec l'ensemble des partenaires du PAEN
- Elaborer le cas échéant des outils nécessaires à la réalisation des actions

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Montage

Maîtrise d'ouvrage	PMM CU – Commune de Canohès
Maîtrise d'œuvre potentielle	Commune de Canohès
Partenariat	Collectivités territoriales – Institutions publiques et financières – Autorités de prévention – Associations – Chambres consulaires – Syndicats – Acteurs fonciers – Agriculteurs – Experts es qualité

Cadre réglementaire et/ou dispositif	Convention de partenariat entre PMM CU et la Commune de Canohès
Estimation du coût	1 ETP – Catégorie B
Financement prévisionnel	PMM CU- Commune de Canohès- Financement Européen
Lien	Liens avec toutes les autres actions du plan de gestion. Liens avec les autres outils de mise en œuvre des politiques d'aménagement (SCoT, PLUi D, PPRI...) et d'implication citoyenne (Agenda 21)
Suivi et évaluation	
Bénéfice attendu	Efficacité reconnue du PAEN et valorisation des actions mises en œuvre dans le PAEN
Indicateur de suivi	Nombre de réunion et autres moyens de coordination
Indicateur d'évaluation	Indicateurs d'efficacité : ratio temps passé et actions finalisées

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



ENJEU : MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

n°2 Soutenir l'activité agricole

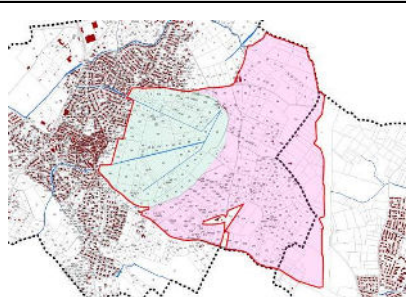
ORIENTATION RETENUE

Créer une nouvelle dynamique agricole

Justification de l'orientation

Le PAEN de Canohès a pour but de conforter la vocation agricole et naturelle du site. La dynamique agricole est un enjeu pour la commune que ce soit pour l'économie locale ou l'attractivité du territoire. Les freins sont nombreux pour le développement agricole, notamment l'accès au foncier pour les porteurs de projets (prix des terres, morcellement parcellaire...).

Localisation et objectif de l'action



L'action consiste à relancer une dynamique agricole à l'échelle du PAEN, en structurant, en optimisant le foncier et en valorisant les productions agricoles du territoire. Le morcellement parcellaire est un frein à l'installation de nouveaux agriculteurs ou à la consolidation des exploitations existantes. La politique de soutien en faveur de l'agriculture sur le PAEN s'articule sur 4 axes, restructurer, remobiliser, sécuriser le foncier et valoriser le terroir par ses productions.

Description de l'action

- Développer une politique de restructuration foncière au niveau de la commune :
 - Restructurer et rationaliser le foncier dans le cadre d'une opération d'aménagement foncier rural ou d'une procédure publique de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées
 - Mettre en place des dispositifs de mise en réserve foncière (convention de portage, acquisition dans le cadre de préemption...)
- Organiser une politique d'animation foncière :
 - Surveiller les Déclaration d'Intention d'Aliéner sur le territoire, incorporer les BVSM « Bien Vacant et Sans Maître » ...
 - Mise à disposition des parcelles communales sous forme de prêt à usage ou de bail rural
 - Soutenir et valoriser l'activité agricole : introduction de produits locaux en restauration scolaire, soutenir la création d'un marché de producteurs, organiser la découverte des producteurs du PAEN ...
 - Recenser et accompagner les porteurs de projets
 - Sensibiliser et inciter les propriétaires des parcelles en friche à en faire un usage agricole par la vente, la location, l'échange, la mise à disposition...
- Organiser des temps d'échanges réguliers entre les agriculteurs et la commune

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montage						
Maîtrise d’ouvrage	Commune de Canohès					
Maîtrise d’œuvre potentielle	PMM CU – Commune de Canohès – Conseil Départemental (CCAF)					
Partenariat	Conseil Départemental – PMM CU – SAFER – Chambre d’Agriculture - EPFL					
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Code Rural et de la pêche maritime – Code de l’Urbanisme – Convention SAFER – Réglementation UE					
Estimation du coût	Acquisition foncière dans le cas d’une préemption : 30 000€ / an Coût de la convention SAFER 3000€/an					
Financement prévisionnel	Conseil Départemental : frais SAFER et frais d’acte notarié Autres financements : Conseil Régional, UE, ADEME, Chambre d’Agriculture					
Lien	Liens avec les autres actions du programme : Maintien et développement de l’agriculture					
Suivi et évaluation						
Bénéfice attendu	Maintien et développement de l’agriculture sur le territoire du PAEN					
Indicateur de suivi	Nombre de transactions notifiées et d’interventions Nombre et superficie de projets étudiés Nombre d’acquisition					
Indicateur d’évaluation	Nombre d’exploitations concernées Nombre de parcelles achetées					

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



ENJEU : MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

n°3 Accompagner la concrétisation de projet agricole

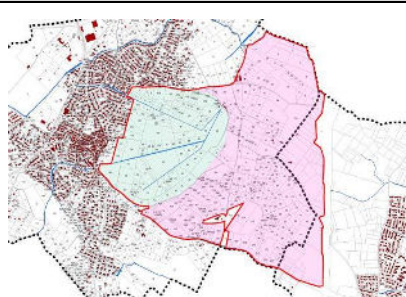
ORIENTATION RETENUE

Créer une nouvelle dynamique agricole

Justification de l'orientation

Le maintien d'une agriculture locale est essentiel, d'une part pour garder une autonomie alimentaire et d'autre part pour l'aménagement du territoire et la préservation des paysages. Accompagner les porteurs de projet est un moyen pour la collectivité de répondre aux enjeux territoriaux. Elle peut intervenir au niveau des dispositifs d'accompagnement à l'installation ou de consolidation de projets.

Localisation et objectif de l'action



L'action a pour but d'informer et d'accompagner les porteurs de projet agricole, que ce soit dans le but d'une installation ou de la consolidation d'une exploitation sur le PAEN.

Description de l'action

- Assurer une mission d'accueil des porteurs de projet, des agriculteurs ou des propriétaires des parcelles du PAEN et élaborer des outils de suivi
- Identifier les besoins et orienter vers les partenaires
- Veille sur les transactions foncières et acquisitions par la collectivité si nécessaire
- Rédiger un cahier des charges pour l'attribution des parcelles communales et un appel à candidature pour mettre à disposition ces parcelles
- Travailler en lien avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement agricole du territoire
- Organiser des rencontres régulières entre la Commune et les agriculteurs du PAEN pour identifier les besoins et perspectives d'évolution

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Montage	
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Canohès
Maîtrise d'œuvre potentielle	Commune de Canohès – Chambre d'Agriculture
Partenariat	Conseil Départemental – PMM CU – SAFER – Chambre d'Agriculture – CIVAM Bio 66 – Terre de liens – DDTM
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Convention SAFER – Agenda 21- PADD du PLU – Projet Agricole Départemental 66 (PAD) – Loi Egalim – Cahier des charges pour l'attribution des parcelles communales
Estimation du coût	Temps agent
Financement prévisionnel	Sans objet
Lien	Liens avec les autres actions du programme : • Maintien et développement de l'agriculture • Qualité du paysage et de la biodiversité
Suivi et évaluation	
Bénéfice attendu	Installation de nouveaux agriculteurs et consolidation des installations existantes
Indicateur de suivi	Nombre de porteurs de projet rencontrés
Indicateur d'évaluation	Nombre de projets aboutis et nombre d'hectares exploités

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



ENJEU : MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LE PAEN

n°4

Animer et restructurer le foncier dans le cadre d'une opération d'aménagement foncier rural

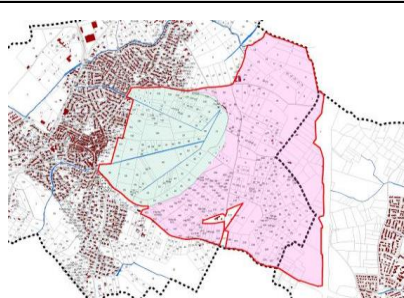
ORIENTATION RETENUE

Créer une nouvelle dynamique agricole

Justification de l'orientation

Le foncier agricole sur le PAEN est caractérisé par des parcelles de tailles réduites, un fort morcellement et de nombreux propriétaires. Cette mauvaise structuration foncière pénalise l'activité agricole et son développement.

Localisation et objectif de l'action



L'action consiste à mettre en place une opération d'aménagement foncier à l'échelle des espaces agricoles de la commune. L'objectif est de restructurer et rationaliser le foncier pour valoriser et redynamiser l'activité agricole sur le territoire communal. Pour ce faire, à l'initiative de la Commune, l'aménagement foncier est conduit par une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) sous la responsabilité du Conseil Départemental.

Description de l'action

1. Phase préalable pour la Commune et le Département :

- Délibérer en Conseil Municipal pour demander au Conseil Départemental la constitution d'une CCAF (délibération du conseil municipal le 19/12/2017 – Délibération du Département le 11/06/2018)
- Lancer un appel à candidatures pour l'élection de 5 propriétaires de biens fonciers non bâtis – 3 titulaires et 2 suppléants (Délibération du conseil municipal des 12/03 et 09/04/2019 – Renouvellement suite aux élections municipales par délibération du 22/09/2020)
- Désigner 1 conseiller titulaire et deux conseillers suppléants de la commune pour siéger à la CCAF (Délibération du conseil municipal du 12/03/2019 – Renouvellement suite aux élections municipales par délibération du 22/09/2020)

Une fois constituée (Arrêté départemental portant constitution en dates des 11/06/2019 et 19/10/2020 à la suite des élections municipales) la CCAF se prononce sur l'opportunité d'une opération d'aménagement foncier rural sur le territoire de la commune.

La CCAF demande au Département de lancer une étude d'aménagement (CCAF du 13/11/2019) afin de définir l'état initial de l'environnement, les caractéristiques foncières du territoire, un périmètre et un mode d'aménagement foncier adaptés.

A la suite de cette étude (Choix du prestataire par le Département par décision du 05/10/2020), la CCAF propose le mode d'aménagement foncier le plus opportun et le périmètre, une enquête publique est lancée.

Au vu des résultats la CCAF et le Conseil Municipal donne un avis définitif (Aménagement Foncier Agricole,

Forestier et Environnemental ou Echanges et Cessions Amiables d'Immeubles Ruraux ou Forestiers), le Conseil Départemental ordonne l'opération ou y renonce.

2. Phase opérationnelle : procédure AFAFE ou ECAIR/F

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montage						
Maîtrise d'ouvrage	Conseil Départemental / dans le prolongement des décisions et avis de la CCAF					
Maîtrise d'œuvre potentielle	Prestataire retenu par le Département					
Partenariat	Membres de la CCAF – Etat – Chambre d'Agriculture – Conseil Département – Commune – Prestataire					
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Code Rural et de la Pêche Maritime					
Estimation du coût	Etude d'aménagement : 48 900 € - Coût phase opérationnelle : dépendra du périmètre d'opération retenu et des travaux connexes définis					
Financement prévisionnel	Etudes: Conseil Départemental Travaux connexes : CD, Région, Communes, FEADER ...					
Lien	Liens avec les autres actions du programme : Maintien et développement de l'agriculture sur le PAEN					
Suivi et évaluation						
Bénéfice attendu	Amélioration des structures foncières agricoles et prise en compte de l'environnement et des espaces dédiés aux aménagements publics					
Indicateur de suivi	Périmètre et aménagement validé : Décision d'ordonner l'opération par le Département après l'enquête publique sur le périmètre et le mode d'aménagement. - Si AFAFE : Dépôt en mairie du nouveau plan parcellaire, clôture de l'opération par le Département, réalisation du programme de travaux connexes. - Si échanges et cessions au sein d'un périmètre d'aménagement foncier : Dépôt en mairie du plan des échanges et cessions, clôture de l'opération par le Département.					
Indicateur d'évaluation	Nombre d'unités foncières constituées (Diminution du nombre d'îlots de propriété à travers les regroupements réalisés) Si AFAFE : Diminution du nombre de parcelles, travaux connexes réalisés (Chemins, haies,)					

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



ENJEU : MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

n°5 Reconquérir les friches

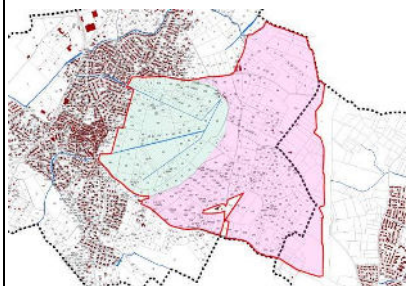
ORIENTATION RETENUE

- Créer une nouvelle dynamique agricole
- Accompagner l'évolution naturelle de l'espace inculte

Justification de l'orientation

La revalorisation des friches constitue un enjeu pour la commune. La mise en place d'une politique de reconquête des friches à plusieurs intérêts, notamment la valorisation des paysages, favoriser l'installation ou le développement des activités agricoles (installation ou l'agrandissement des exploitations), redonner de la valeur à des terres en déshérence ou environnementale.

Localisation et objectif de l'action



L'action consiste à reconquérir les friches et contrer la diminution des surfaces agricoles. Il est également nécessaire de maîtriser l'évolution naturelle pour conserver le patrimoine agronomique des sols, éviter la fermeture des milieux, la dégradation environnementale, la déqualification paysagère et diminuer les risques d'incendies.

Une initiative volontariste en faveur du développement de l'activité agricole et de la revalorisation des espaces naturels est nécessaire de la part de l'ensemble des acteurs.

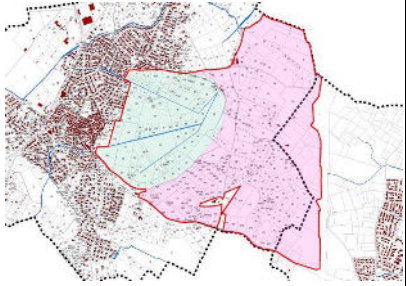
Description de l'action

- Inventorier (potentiel agricole, forestier, intérêt environnemental, polluée, avec bâti) et suivre l'évolution des friches
- Identifier et prioriser les friches les plus intéressantes selon les besoins des agriculteurs (superficie, situation, potentiel agronomique...), celles présentant un risque (incendie, cabanisation...) ou à fort enjeux écologiques
- Identifier les propriétaires et recueillir leurs intentions. Puis réaliser une démarche à l'amiable pour les inciter à :
 - Entretenir les parcelles
 - Mettre en location sous forme de bail rural
 - Vendre
- Informer les propriétaires sur leurs obligations liées aux risques incendies
- Informer les agriculteurs sur les procédures : Mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées, procédure d'abandon manifeste...
- Définir et mettre en œuvre la stratégie de restructuration ou d'animation foncière : opération d'aménagement foncier rural, acquisition dans le cas de préemption, procédures de BVSM, procédures publiques de mise en valeur de terres incultes, contrôle administratif des divisions parcellaires...

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montage						
Maîtrise d’ouvrage	PMM CU – Commune de Canohès					
Maîtrise d’œuvre potentielle	Commune de Canohès – PMM CU – Conseil Départemental – SAFER – Chambre d’Agriculture					
Partenariat	Conseil Départemental – SAFER – Chambre d’Agriculture – DDTM – DREAL – EPFL – Structures environnementales et cynégétiques – Terre de liens					
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Code Rural - Loi d’avenir pour l’agriculture – Code Civil - Loi ALUR – Procédure d’abandon manifeste - Code de l’Urbanisme – Code général des collectivités territoriales Contrôle administratif des divisions parcellaires – Code forestier : défrichement des bois - Document d’Orientations et d’Objectifs du SCOT Plaine du Roussillon, PADD dans le PLU – Inventaire CDPENAF					
Estimation du coût	Temps agent					
Financement prévisionnel	Conseil Départemental : frais SAFER et frais d’acte notarié Autres financements : Conseil Régional, Etat, UE					
Lien	Liens avec les autres actions du programme : • Maintien et développement de l’agriculture • Qualité du paysage et de la biodiversité					
Suivi et évaluation						
Bénéfice attendu	Maintien et développement de l’agriculture sur le territoire du PAEN					
Indicateur de suivi	Nombre d’opération d’aménagement foncier engagée Nombre de propriétaires susceptibles de vendre ou de louer des terres					
Indicateur d’évaluation	Nombre de parcelles et superficies concernées					

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



n°6	Lutter contre la cabanisation
ORIENTATION RETENUE	– Créer une nouvelle dynamique agricole – Accompagner l'évolution naturelle de l'espace inculte
Justification de l'orientation	La cabanisation consiste en l'implantation sans autorisation dans des zones le plus souvent agricoles et naturelles de constructions ou d'installations diverses. Ce changement d'usage de l'espace agricole ou naturel dans le PAEN revêt plusieurs enjeux tels que la protection des populations dans le cas des risques inondations ou de feux, la salubrité dans le cas d'absence de réseau d'eau ou bien encore environnementaux avec la dégradation des milieux par la pollution des eaux usées...
Localisation et objectif de l'action	
	L'action consiste à faire face au phénomène de cabanisation dans le PAEN afin de préserver la vocation agricole des terres. Plusieurs étapes sont envisagées, la dissuasion par la prévention, la stabilisation par la régularisation et pour finir la constatation de l'infraction afin d'éviter l'amplification ou le durcissement des implantations existantes.
Description de l'action	
• Faire un état des lieux de l'existant • Assurer une veille dans l'instruction des actes d'urbanisme pour identifier les dérives vers la cabanisation • Limiter les accès aux services et réseaux • Instaurer le contrôle administratif des divisions parcellaires • Informer et prévenir les propriétaires sur les risques et conséquences liés à la cabanisation • Verbaliser toute occupation du sol non-conforme aux documents d'urbanisme ou établie sans autorisation et le cas échéant, exécuter aux côtés de l'Etat les décisions judiciaires. • Surveiller le territoire du PAEN et notamment les secteurs sensibles propices à des implantations discrètes. • Surveiller les transactions foncières et intervenir auprès de la SAFER et du Conseil Départemental lors de la réception des DIA • Acquérir la parcelle dans le cas de la mise en œuvre du droit de préemption (SAFER ou Conseil Départemental)	

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montage						
Maîtrise d’ouvrage	Commune de Canohès					
Maîtrise d’œuvre potentielle	Service urbanisme – Police municipale					
Partenariat	Préfecture – DDTM - PMM CU – Conseil Départemental - SAFER – Chambre d’Agriculture – FDC et ACCA de Canohès – Associations de protection de l’environnement					
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Code de l’urbanisme – Code de l’Environnement – Motif de préemption pour le Conseil Départemental – Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées-Orientales					
Estimation du coût	Temps agent					
Financement prévisionnel	Seulement en cas de préemption					
Lien	Liens avec les autres actions du programme : • Maintien et développement de l’agriculture • Qualité du paysage et de la biodiversité					
Suivi et évaluation						
Bénéfice attendu	Réhabilitation des parcelles pour un usage conforme					
Indicateur de suivi	Nombre de dossier traités					
Indicateur d’évaluation	Nombre de parcelles réhabilitées					

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



ENJEU : QUALITE DU PAYSAGE ET BIODIVERSITE

n°7

Améliorer et entretenir les milieux naturels

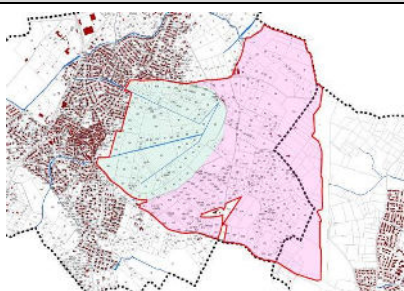
ORIENTATION RETENUE

Favoriser la biodiversité

Justification de l'orientation

Plusieurs paysages et écosystèmes singuliers cohabitent dans le PAEN, la zone humide de la Prade et le plateau viticole témoignent de leurs diversités faunistiques et floristiques remarquables. La restauration d'un paysage bocager est nécessaire pour maintenir et développer ces milieux riches aux multiples fonctions : hydraulique (limite l'érosion, préserve la qualité de l'eau...), biodiversité (ressource alimentaire, refuge...), effet brise vent (limite l'assèchement des sols, diminue les écarts de température ...) et patrimonial (qualité du paysage...)

Localisation et objectif de l'action



L'action consiste à améliorer et entretenir les espaces naturels (arbres à cavité, haies bocagères, falaises de terre...) par la création, la restauration et le maintien de ces écosystèmes. L'action doit également permettre d'instaurer des connexions entre les milieux pour faciliter la circulation des espèces.

Description de l'action

- Réaliser des fiches individuelles géoréférencée par arbre (âge, état, intérêt écologique, paysager, arbres remarquables...) pour permettre l'entretien et suivre l'évolution de ces arbres (vivants ou morts).
- Définir un programme de reconstitution et de protection en faveur de la biodiversité sur le :
 - Domaine public :
 - Faire un état des lieux précis des parcelles (haies, arbres, couvert ...) et du potentiel agroenvironnemental
 - Définir un programme d'entretien ou de restauration pour les haies bocagères, les bosquets et les arbres d'alignement en choisissant des essences adaptées afin de constituer des corridors écologiques et faciliter les déplacements entre les espaces
 - Gérer de façon raisonné l'entretien des parcelles : respect du rythme des saisons, fréquence et type d'entretien, valorisation de bord de champs, abords des chemins (ruraux, agricoles ...) et accès aux parcelles

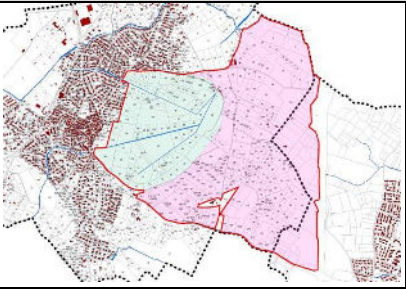
– Domaine privé :

- Identifier les propriétaires, sensibiliser et réaliser un travail de concertation sur le programme de restauration envisagé afin d'obtenir leurs adhésions
- Définir une charte des bonnes pratiques ou une convention de partenariat avec les propriétaires pour la réalisation des inventaires ou d'actions le cas échéant

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montage						
Maîtrise d’ouvrage	PMM CU – Commune de Canohès					
Maîtrise d’œuvre potentielle	Prestataire dans le cadre d’une consultation – PMM CU – Structures environnementales et cynégétiques					
Partenariat	Conseil Départemental – Commune de Canohès – Exploitants agricoles et propriétaires – Structures environnementales et cynégétiques – Chambre d’Agriculture – CEN – ONF — CRPF – Office Français de la Biodiversité					
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Code Rural et de la pêche maritime - Code de l’Environnement – Charte ou Convention avec les propriétaires du PAEN – Code l’Urbanisme – Code Forestier					
Estimation du coût	Temps agent Inventaire initial : 5.000€ Entretien : 1000 €/an Plants fournis par la Pépinière Départementale du Conseil Départemental					
Financement prévisionnel	PMM CU – Etat – UE – Conseil Régional – Conseil Départemental					
Lien	Liens avec les autres actions du programme : • Maintien et développement de l’agriculture • Qualité du paysage et biodiversité					
Suivi et évaluation						
Bénéfice attendu	Qualité du paysage et biodiversité					
Indicateur de suivi	Nombre d’état des lieux réalisés Réalisation d’un programme d’entretien					
Indicateur d’évaluation	Nombre d’actions mises en œuvre					

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant

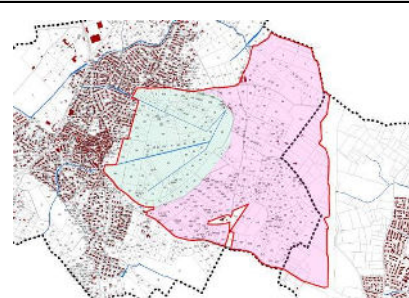


n°8	Améliorer l'habitat faunistique
ORIENTATION RETENUE	<i>Favoriser la biodiversité</i>
Justification de l'orientation	Plusieurs paysages et écosystèmes singuliers cohabitent dans le PAEN, la zone humide de la Prade et le plateau viticole témoignent de leurs diversités faunistiques et floristiques remarquables. La restauration d'un paysage bocager est nécessaire pour maintenir et développer ces milieux riches aux multiples fonctions : hydraulique (limite l'érosion, préserve la qualité de l'eau...), biodiversité (ressource alimentaire, refuge...), effet brise vent (limite l'assèchement des sols, diminue les écarts de température ...) et patrimonial (qualité du paysage...)
Localisation et objectif de l'action	
	L'action a pour objectif de réaliser des aménagements en faveur de la faune. Ces installations ont pour intérêt d'augmenter la capacité d'accueil (zones de nidification, déplacements...), les déplacements et les ressources disponibles à l'échelle du PAEN.
Description de l'action	
– <u>Domaine public</u> : ○ Localiser les zones de collisions de la faune sauvage (reptiles, oiseaux, mammifères...) et les matérialiser sur une carte ○ Elaborer un programme d'aménagement et adapter l'entretien des espaces en tenant compte des périodes de floraison et de reproduction de la faune tout particulièrement sur la Prade (réserve de chasse) ○ Recenser les ouvrages (hydrauliques ou terrestres) qui fragmentent le territoire et contribuent à la rupture des continuités écologique pour la faune. Avant la réalisation de travaux examiner les aménagements permettant les franchissements de ces obstacles pour préserver les continuités écologiques ○ Initier des démarches agroenvironnementales en aménageant ou en expérimentant l'installation d'espace de biodiversité (cultures faunistiques, bordures de champs, bandes enherbées...) ○ Favoriser l'accès et la disponibilité en eau pour la faune – <u>Domaine privé</u> : ○ Inciter les propriétaires à adapter leurs pratiques aux espèces patrimoniales reconnues sur le territoire (diffusion de guide, réalisation d'une charte, appel à projet ...) ○ Sensibiliser aux risques de prédation aux cultures et aux biens	

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montage						
Maîtrise d’ouvrage	PMM CU – Commune de Canohès					
Maîtrise d’œuvre potentielle	PMM CU – Commune de Canohès – Conseil Départemental – Structures environnementales et cynégétiques					
Partenariat	Conseil Départemental (Pépinière départementale) – Exploitants - Propriétaires – Chambre d'Agriculture – Structures environnementales et cynégétiques – Office National des forêts – Syndicat des Propriétaires Forestiers – Centre Régional de la Propriété Forestière					
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Code de l’Environnement – Charte					
Estimation du coût	Temps agent Programme d’aménagement et d’entretien : 1000 € / an					
Financement prévisionnel	Etat – PMM CU – Commune – Conseil Régional – Conseil Départemental – Structures environnementales et cynégétiques					
Lien	Liens avec les autres actions du programme : • Maintien et développement de l’agriculture • Qualité du paysage et biodiversité • Fonctionnement du réseau hydraulique					
Suivi et évaluation						
Bénéfice attendu	Qualité du paysage & biodiversité					
Indicateur de suivi	Nombre d’aménagements réalisés					
Indicateur d’évaluation	Indicateurs de la biodiversité					

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



n°9	Maitriser les espèces exogènes ou envahissantes	
ORIENTATION RETENUE	Favoriser la biodiversité	
Justification de l'orientation	De nombreuses espèces animales ou végétales continuent d'être introduites involontairement ou volontairement par l'homme. Certaines deviennent au fil du temps des espèces exogènes ou envahissantes. Les préjudices causés par ces introductions peuvent être multiples : économiques, sanitaires ou environnementaux.	
Localisation et objectif de l'action		
	L'action est de contrôler voire d'éradiquer les espèces exogènes (EEE) ou envahissantes qu'elles soient faunistiques ou floristiques telles que : : • Cannes de Provence • Sénéçon du Cap • Herbes de la Pampa • Autres : espèces renseignées dans l'inventaire à réaliser	
Description de l'action		
• Mettre à jour l'inventaire et une cartographie de l'ensemble des espèces exogènes (EEE) ou envahissantes sur le périmètre du PAEN • <u>Sur le domaine public</u> : ○ Mener des campagnes de lutte intégrée des espèces exogènes et envahissantes de manière suivie et sélective ○ Gérer de façon différenciée l'entretien des espaces verts et former le personnel (introduction des bonnes espèces, détection et confinement des espèces invasives...) ○ Intégrer dans les cahiers des charges des travaux paysagers la non introduction de ces plantes sur le périmètre • <u>Sur le domaine privé</u> : ○ Diffuser des outils de vulgarisation de reconnaissance pour les propriétaires ○ Sensibiliser les propriétaires aux gestes favorables à la biodiversité : réduction de l'usage des pesticides, utilisation d'espèces locales...et aux déprédations sur les cultures et les biens ○ Proposer des procédures adaptées pour lutter contre ces espèces envahissantes		

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montage						
Maîtrise d’ouvrage	PMM CU					
Maîtrise d’œuvre potentielle	Prestataire dans le cadre d’une consultation					
Partenariat	Exploitants et propriétaires – Structures environnementales et cynégétiques – CENLR – Office Pour les Insectes et leur Environnement – Office National des forêts – Conseil Départemental – DREAL – Office Français de la Biodiversité					
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Règlementation des EEE – Règlementation sur les zones humides – Code de l’Environnement					
Estimation du coût	Temps agent Inventaire : 1 000 € /an Travaux ponctuels : 2 500 €/ semaine de travaux					
Financement prévisionnel	PMM CU – Conseil Régional - UE					
Lien	Liens avec les autres actions du programme : • Qualité du paysage et biodiversité • Maintien et développement de l’agriculture dans le PAEN					
Suivi et évaluation						
Bénéfice attendu	Qualité du paysage & biodiversité					
Indicateur de suivi	Nombre d’inventaires réalisés Outils d’information et de vulgarisation diffusés					
Indicateur d’évaluation	% EEE identifiées et nombre de parcelles traitées					

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



ENJEU : QUALITE DU PAYSAGE ET BIODIVERSITE

n°10 Mettre en œuvre un programme de suivi de la biodiversité

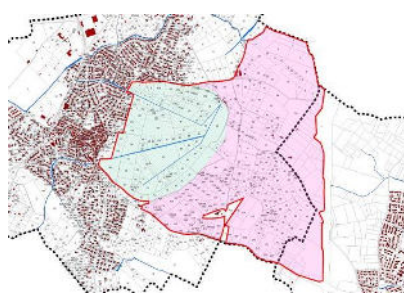
ORIENTATION RETENUE

Favoriser la biodiversité

Justification de l'orientation

Qualité du paysage et biodiversité sont souvent des enjeux majeurs et étroitement liés. Le PAEN illustre parfaitement cette intimité où paysage et biodiversité sont indissociables. Plusieurs paysages et écosystèmes singuliers cohabitent dans ce périmètre, la zone humide de la Prade, le plateau viticole témoignent de leurs diversités faunistiques et floristiques remarquables

Localisation et objectif de l'action



L'action est de mettre en place un programme de suivis de la biocénose à l'échelle du PAEN et de définir des mesures de correction.

Description de l'action

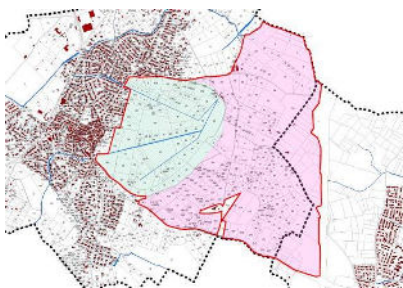
- Mettre à jour l'inventaire faunistique et floristique du PAEN
- Recherche d'indicateurs et mise en place de protocoles de suivis :
 - Suivi de l'état des milieux naturels : Inventaires botaniques, qualité fourragère des prairies, état de conservation des habitats, utilisation du sol ...
 - Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) et Suivi hivernal des oiseaux communs (SHOC)
 - Protocole de suivi des populations d'amphibiens
 - Mettre à jour l'inventaire chiroptères (espèces, effectifs, localisation...) dans le tunnel et les cheminées.
 - Suivi des cortèges d'espèces cavernicoles
 - Inventaire et suivis des Odonates et papillons
 - Mettre à jour l'inventaire et la cartographie des espèces exogènes (EEE) ou envahissantes sur le périmètre du PAEN
- Recenser les circuits préférentiels utilisés par la faune
- Evaluer et suivre les travaux et définir les mesures de gestion adaptées
- Mettre en place un calendrier des opérations

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montage						
Maîtrise d’ouvrage	PMM CU					
Maîtrise d’œuvre potentielle	Prestataire dans le cadre d’une consultation ou dans le cadre d’un appel à manifestation d’intérêt de type atlas pour la biodiversité					
Partenariat	Exploitants et propriétaires – Structures environnementales et cynégétiques – CENLR – OPIE – Office National des forêts – DREAL – Office Français de la Biodiversité					
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Règlementation des EEE - Règlementation sur les zones humides - Code de l’Environnement					
Estimation du coût	Etat initial = 12.000 € Suivi annuel = 4.000 €					
Financement prévisionnel	PMM CU – ETAT – UE – Comité Régional					
Lien	Liens avec les autres actions du programme : Qualité du paysage et biodiversité					
Suivi et évaluation						
Bénéfice attendu	Qualité du paysage & biodiversité					
Indicateur de suivi	Rapport de l’Etat initial Nombre des observations					
Indicateur d’évaluation	Correction adoptées					

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



ENJEU : FONCTIONNEMENT DU RESEAU HYDRAULIQUE

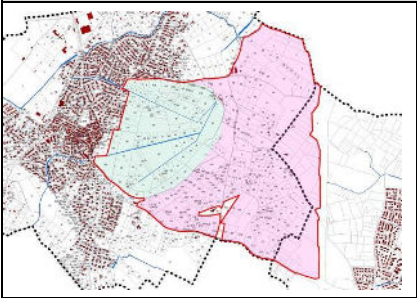
n°11	Réhabiliter et entretenir les ouvrages hydrauliques de la Prade					
ORIENTATIONS RETENUES		– Maîtriser l'équilibre hydrologique du site – Permettre l'irrigation et le ressuyage efficient de toutes les parcelles				
Justification de l'orientation		La préservation de la Prade de Canohès est d'intérêt général. Les enjeux patrimoniaux et socio-économiques de cet espace sont nombreux ; réservoir de biodiversité, fonctions hydrologiques, intérêt agronomique, valorisation du patrimoine paysager et culturel. L'équilibre hydrologique général du site implique : • De contrôler des volumes et débits d'eau entrant et sortant dans la Prade afin de permettre l'alimentation en eau des prairies de fauches, de limiter le risque inondation et faciliter l'évacuation des eaux par le tunnel de Las Cobas • D'entretenir et de réhabiliter les ouvrages hydrauliques (canaux, fossés, matériels hydromécaniques...) permettant l'irrigation et le ressuyage efficient des parcelles				
Localisation et objectif de l'action						
		L'action porte sur la réalisation d'un programme de réhabilitation et/ou d'entretien des ouvrages hydrauliques de la Prade. Egalement, la réalisation d'un protocole pour l'entretien raisonné de la végétation le long des canaux (restauration des ripisylves, implantation de bandes enherbées...) doit être établi afin de stabiliser les bords des canaux et reconstituer des corridors écologiques.				
Description de l'action						
• Réaliser un état initial avec l'ASA compétente sur le territoire. Et définir avec elle un programme d'entretien ou de réhabilitation du réseau des canaux et de la végétation en prenant en compte la faune et la flore. • Informer, sensibiliser les propriétaires des terrains sur leurs obligations d'entretenir les voies d'eau • Identifier et réaliser si nécessaire les travaux sur les ouvrages hydrauliques (vannes, buses...) afin de maintenir les connexions entre les canaux.						
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Montage	
Maîtrise d'ouvrage	PMM CU – Commune Canohès – ASA
Maîtrise d'œuvre potentielle	Commune Canohès – ASA – Prestataire dans le cadre d'une consultation
Partenariat	Commune de Canohès – Conseil Départemental – Propriétaires et exploitants – Agence de l'eau
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Code de l'Environnement – Code Civil
Estimation du coût	1 000€/an pour le programme d'entretien
Financement prévisionnel	Agence de l'eau - Etat
Lien	Liens avec les autres actions du programme : • Fonctionnement du réseau hydraulique • Qualité du paysage et biodiversité
Suivi et évaluation	
Bénéfice attendu	Amélioration du fonctionnement du réseau hydraulique dans la Prade
Indicateur de suivi	Entretien et travaux réalisés
Indicateur d'évaluation	% de linéaire de végétation sauvegardée ou reconstituée

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



ENJEU : FONCTIONNEMENT DU RESEAU HYDRAULIQUE

n°12	Préserver et valoriser la Prade
ORIENTATIONS RETENUES	<i>Maîtriser l'équilibre hydrologique du site</i>
Justification de l'orientation	Les zones humides remplissent de nombreuses fonctions environnementales, notamment sur le plan hydrologique, hydraulique, biologique et patrimonial. Ces milieux subissent de fortes dégradations tant par l'artificialisation de ces espaces, la dégradation par l'exploitation des ressources, les pollutions accidentelles ou la sur-fréquentation du public. Ces altérations ont des conséquences graves sur les milieux et l'usage. La Prade de Canohès a un rôle essentiel dans le fonctionnement hydraulique du bassin versant en tant que bassin de rétention naturel et permet l'écêtement des crues en amont de Perpignan.
Localisation et objectif de l'action	
	L'action consiste à restaurer et à entretenir l'état naturel et fonctionnel du site de la Prade. La préservation de la zone humide, de ses canaux principaux et de son réseau secondaire passe par le maintien de la biodiversité afin qu'elle accomplisse sa fonction hydrologique. Pour cela il faut sensibiliser les usagers et accompagner si nécessaire de meilleures pratiques agricoles afin que l'usage soit en adéquation avec le milieu.
Description de l'action	
• Prévoir des aménagements et/ou des travaux d'entretien sur les ouvrages de collectes et de transports des eaux usées proche de la Prade afin de diminuer la fréquence des débordements qui occasionne de la pollution physiques, chimiques ou biologiques • Réaliser des analyses périodiques de la qualité de l'eau sur le réseau des canaux afin de surveiller et d'identifier les polluants arrivant dans la zone humide et permettre la réalisation d'action correctrice. • Informer, sensibiliser et accompagner les agriculteurs et les propriétaires des parcelles pour adapter les pratiques afin de maintenir et restaurer l'écosystème de la Prade. • Identifier les usages du site et adapter la gestion de l'espace (chemin d'exploitation et servitude de passage, passage des engins agricoles, période de mise en eau artificiellement ou naturellement, usages des parcelles...) • Informer et sensibiliser les usagers des enjeux agricoles et environnementaux du site et inciter les bonnes pratiques : chiens tenus en laisse, véhicule motorisé limité, déplacement sur les chemins appropriés....	

• Soutenir et promouvoir les activités agricoles respectueuses de la zone humide : appel à projet, label qualité... • Réaliser une étude pour délimiter précisément la zone humide en cas de travaux d'aménagement						
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montage						
Maîtrise d'ouvrage	PMM CU - Commune de Canohès					
Maîtrise d'œuvre potentielle	Commune de Canohès – Chambre d'agriculture – PMM CU – Conseil Départemental					
Partenariat	Chambre d'agriculture – Conseil Départemental - CEN – DREAL – Conseil Région – Structures environnementales et cynégétiques – SMTVB – ASA – Agriculteurs et propriétaires – Agence de l'eau – Office Français de la Biodiversité					
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Code de l'Environnement – Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales - Documents de planification (SDAGE – SAGE – PLU – SCOT)					
Estimation du coût	Temps agent 1 000€ / an					
Financement prévisionnel	PMM CU – Conseil Régional – Agence de l'eau					
Lien	Liens avec les autres actions du programme : • Maintien et développement de l'agriculture • Qualité du paysage et de la biodiversité • Fonctionnement du réseau hydraulique					
Suivi et évaluation						
Bénéfice attendu	Assurer le fonctionnement optimal du réseau hydraulique					
Indicateur de suivi	Définition et réalisation du programme de travaux et d'entretien					
Indicateur d'évaluation	Indicateurs liés à la qualité de la restauration et de l'entretien ainsi qu'au fonctionnement des ouvrages					

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



ENJEU : FONCTIONNEMENT DU RESEAU HYDRAULIQUE

n°13 Evaluer l'état et entretenir le Tunnel et ses cheminées

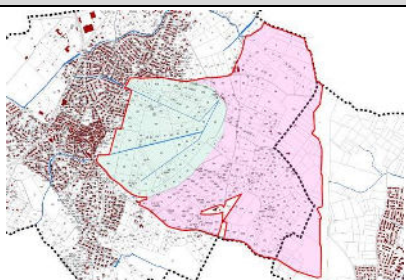
ORIENTATIONS RETENUES

Préserver le patrimoine architectural remarquable : tunnel et cheminées

Justification de l'orientation

Le Tunnel de Les Coves est un ouvrage datant de plusieurs siècles. Il mesure 713 m de long et contient 16 cheminées disposées le long du tracé qui débouchent pratiquement toutes à la surface. Cet ouvrage, seul exutoire de la dépression, est essentiel du point de vue de la fonctionnalité de l'ensemble du réseau hydraulique de la Prade. Les eaux transitant par le Tunnel proviennent d'un maillage d'affluents, de canaux qui traversent la Commune. Il possède par ailleurs une valeur architecturale et patrimoniale manifeste. Son état fonctionnel et structurel pourrait être dégradé et doit être évalué.

Localisation et objectif de l'action



L'action porte sur la restauration et l'entretien du Tunnel et de ses cheminées avec un objectif à la fois fonctionnel et hydraulique mais également patrimonial. Une analyse juridique est également nécessaire afin de clarifier les questions de propriété, de gestion et de responsabilité relatives à cet ouvrage.

Description de l'action

- Qualifier l'état de l'ouvrage et les risques de dysfonctionnement en réalisant une inspection technique (Etat des lieux)
- Réaliser si nécessaire un diagnostic de l'ouvrage du tunnel et de ses cheminées (marché public) en prenant en compte les chiroptères (espèces, effectifs, localisation...) dans l'ouvrage.
- Définir un programme de surveillance et d'entretien périodique de l'ouvrage (tunnel et cheminées) à l'intérieur et de surface, avec l'ensemble des partenaires en tenant compte des compétences statutaires de chacun.
- Mettre en défens l'accès au tunnel (installation de barrières, panneaux d'interdictions...) et protéger l'accès aux cheminées.
- Déterminer la maîtrise d'ouvrage notamment, en fonction de la propriété et de l'analyse juridique (définition du ou des propriétaires et du ou des gestionnaires...) pour la réalisation des travaux de restauration en cas de désordre.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Montage	
Maîtrise d'ouvrage	PMM CU - Syndicat Mixte la Têt Bassin Versant – ASA de Las Cobas – Commune de Canohès
Maîtrise d'œuvre potentielle	Bureau d'études dans le cadre d'une consultation Entreprises dans le cadre d'une consultation
Partenariat	PMM CU – Communes – ASA Las Cobas – SMTVB - DDTM
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Schéma directeur d'Assainissement Pluvial - Statuts - Arrêté municipal relatif à l'interdiction de circuler dans le Tunnel de Las Cobas - Contrat de Canal « Las Canals – PPRI – PMM CU compétence hydraulique et SMTVB compétence pluviale
Estimation du coût	11 280€ TTC pour réaliser l'inspection détaillée de l'ouvrage 2 430€ TTC pour l'accompagnement Marché public de travaux de réfection du tunnel et des cheminées
Financement prévisionnel	PMM CU – Commune de Canohès – SMTVB – ASA
Lien	Liens avec les autres actions du programme : • Maintien et développement de l'agriculture • Qualité du paysage et de la biodiversité • Fonctionnement du réseau hydraulique
Suivi et évaluation	
Bénéfice attendu	Amélioration du fonctionnement du réseau hydraulique dans la Prade
Indicateur de suivi	Programme d'entretien
Indicateur d'évaluation	Qualité de l'entretien ou de la restauration permettant le bon fonctionnement hydraulique de l'ouvrage

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



ENJEU : OFFRE D'ESPACES RECREATIFS ET SOCIAUX

n°14 Informer et sensibiliser les usagers du PAEN

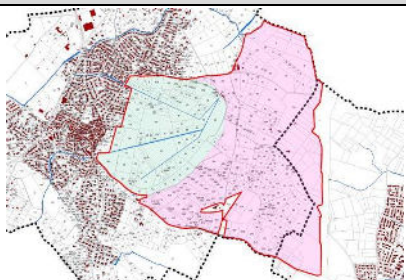
ORIENTATIONS RETENUES

Sensibiliser à la préservation du PAEN

Justification de l'orientation

Le PAEN est un espace où cohabite activités agricoles et espaces naturels. L'espace qu'il soit public ou privé n'est pas clairement identifié par les utilisateurs et engendre conflit d'usage et dégradation. Les activités agricoles et les espaces naturels sur le PAEN subissent des dommages par l'usage récréatif anarchique qui en est fait. Egalement, la fréquentation du PAEN qu'elle soit pédestre ou véhiculée a des conséquences sur la faune et la flore en terme de pollution, de destruction ou de perturbation du milieu naturel. Il est difficile de contraindre les usages, cependant pour que cet espace puisse être profitable à tous, il est nécessaire de développer une communication adaptée.

Localisation et objectif de l'action



L'objectif de l'action est la réalisation d'outils permettant d'informer l'ensemble des parties prenantes du PAEN afin de valoriser le patrimoine (agricole, paysager, faunistique ou floristique...) et sensibiliser les usagers au respect et à la protection de cet espace partagé entre agriculture et nature.

Description de l'action

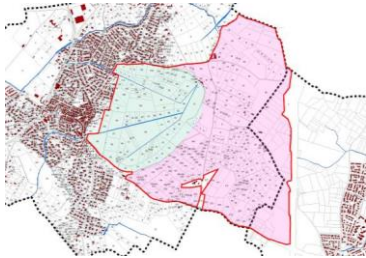
- Cibler les destinataires (partenaires institutionnels, agriculteurs, usagers, associations ...) et adapter la communication :
 - Interne pour informer, mobiliser, impliquer.
 - Planifier les actions et répartir les tâches entre les membres engagés dans l'action.
 - Organiser des réunions techniques et de suivi
 - Réaliser un calendrier évènementiel
 - Externe pour sensibiliser et responsabiliser :
 - Définir une signalétique et une charte graphique adaptée
 - Organiser des initiatives sur le PAEN et ses enjeux : Journée du patrimoine, journée spécifique de découverte, campagne de ramassage des déchets, programme d'animation et de valorisation du PAEN...
 - Concevoir, diffuser des outils d'information ou de sensibilisation en fonction des actions : plaquettes, panneaux d'information et de signalisation, articles, itinéraires d'observation...
 - Utiliser les éléments de communication existants des partenaires

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montage						
Maîtrise d’ouvrage	Commune de Canohès – PMM CU					
Maîtrise d’œuvre potentielle	Commune de Canohès – PMM CU					
Partenariat	Conseil Départemental – Exploitants et propriétaires – Chambre d’Agriculture - Structures environnementales et cynégétiques – CENLR					
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Agenda 21 - PADD					
Estimation du coût	5 000 € / an et selon les actions engagées					
Financement prévisionnel	PMM CU – Commune de Canohès -					
Lien	Liens avec les autres actions du programme : • Maintien et développement de l’agriculture • Qualité du paysage & biodiversité • Fonctionnement du réseau hydraulique • Offre d'espaces récréatifs et sociaux					
Suivi et évaluation						
Bénéfice attendu	Offre d’espaces récréatifs et sociaux					
Indicateur de suivi	Nombre de supports, d’outils réalisés ou diffusés Planification d’actions de communication					
Indicateur d’évaluation	Pertinence du plan de communication Retour et notoriété du PAEN					

PAEN de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant



ENJEU : OFFRE D'ESPACES RECREATIFS ET SOCIAUX

n°15	Organiser la découverte du PAEN
ORIENTATIONS RETENUES	<i>Définir et organiser une stratégie d'accueil du public sur l'espace naturel</i>
Justification de l'orientation	Le PAEN est un espace où cohabitent activités agricoles et espaces naturels. Les chemins qu'ils soient publics ou privés sont empruntés par de nombreux promeneurs et particulièrement sur le site de la Prade. La zone humide subit de forte pression anthropique et la fréquentation y est anarchique, ce qui entraîne des conflits d'usages entre propriétaires/agriculteurs et usagers. La fréquentation doit être pensée pour permettre la cohabitation entre les différentes utilisations du territoire du PAEN qu'elles soient agricoles ou récréatives.
Localisation et objectif de l'action	
	L'action porte sur l'identification, l'organisation des usages et la gestion de la fréquentation du site, plus spécifiquement sur la Prade. L'organisation du périmètre a pour but de concilier la préservation des espaces agricoles et naturels avec l'ouverture des espaces au public en limitant son impact.
Description de l'action	
• Etudier les différents tracés pour la réalisation de cheminement doux en prenant en compte les contraintes suivantes : ○ Les zones inondables, fragilité écologiques, l'activité agricole, la topographie, les risques de chutes, les habitations, domaine privé... ○ La trame de déplacement local (chemin de randonnées, pistes cyclables...) existants au niveau de la Commune ○ Réglementation en vigueur • Réaliser une étude d'impact en cas de projet (risque d'anthropisation, conflit d'usage, pollutions, dégradation, destruction de la flore...) • Recenser les parcelles et identifier les propriétaires concernés par le projet du cheminement doux (servitudes de passage, fermeture d'accès...) • Réaliser une concertation préalable avec les agriculteurs, les propriétaires et autres usagers de la Prade et du plateau en vue de mettre en place le cheminement doux avec pour objectif de préciser les conditions, modalités et bénéfices attendus et éviter les conflits d'usage. • Réaliser une étude de schéma d'accueil du public en prenant en compte : ○ L'environnement naturel et paysager à préserver	

- L'ambiance locale et architecture présente
- L'accessibilité
- Coût de l'aménagement et d'entretien
- Définir, installer et entretenir les infrastructures si nécessaires (tables d'orientation, mobiliers, balisage, panneaux de signalisation, panneaux d'informations, barrières d'accès, éléments de protection de la falaise...).
- Surveiller et programmer l'entretien des chemins du domaine public (phénomènes d'érosion, dédoublement des itinéraires, creusement des chemins et des abords...)
- Réaliser des aménagements pour limiter l'accès ou la vitesse des véhicules motorisés si nécessaire : fermeture de voie communale, limitation de vitesse, aménagement routier...
- Surveiller les nouvelles pratiques sur le PAEN.
- Evaluer la fréquentation du site et son image auprès des usagers et corriger si nécessaire.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Montage

Maîtrise d'ouvrage	PMM CU – Commune de Canohès
Maîtrise d'œuvre potentielle	Bureau d'études dans le cadre d'une consultation PMM CU – Commune de Canohès
Partenariat	Conseil Départemental – Chambre d'agriculture – Exploitants et propriétaires – ASA Structures environnementales et cynégétiques – CENLR – OPIE – CAUE – AURCA
Cadre réglementaire et/ou dispositif	Code de l'Environnement - Réglementation sur les IOTA - PADD dans le PLU
Estimation du coût	Etude: 20 000 € Aménagement : 4 500 € et selon les travaux à réaliser Entretien annuel : Temps agent
Financement prévisionnel	PMM CU – Etat – UE – Région
Lien	Liens avec les autres actions du programme : • Maintien et développement de l'agriculture • Qualité du paysage & biodiversité • Fonctionnement du réseau hydraulique • Offre d'espaces récréatifs et sociaux

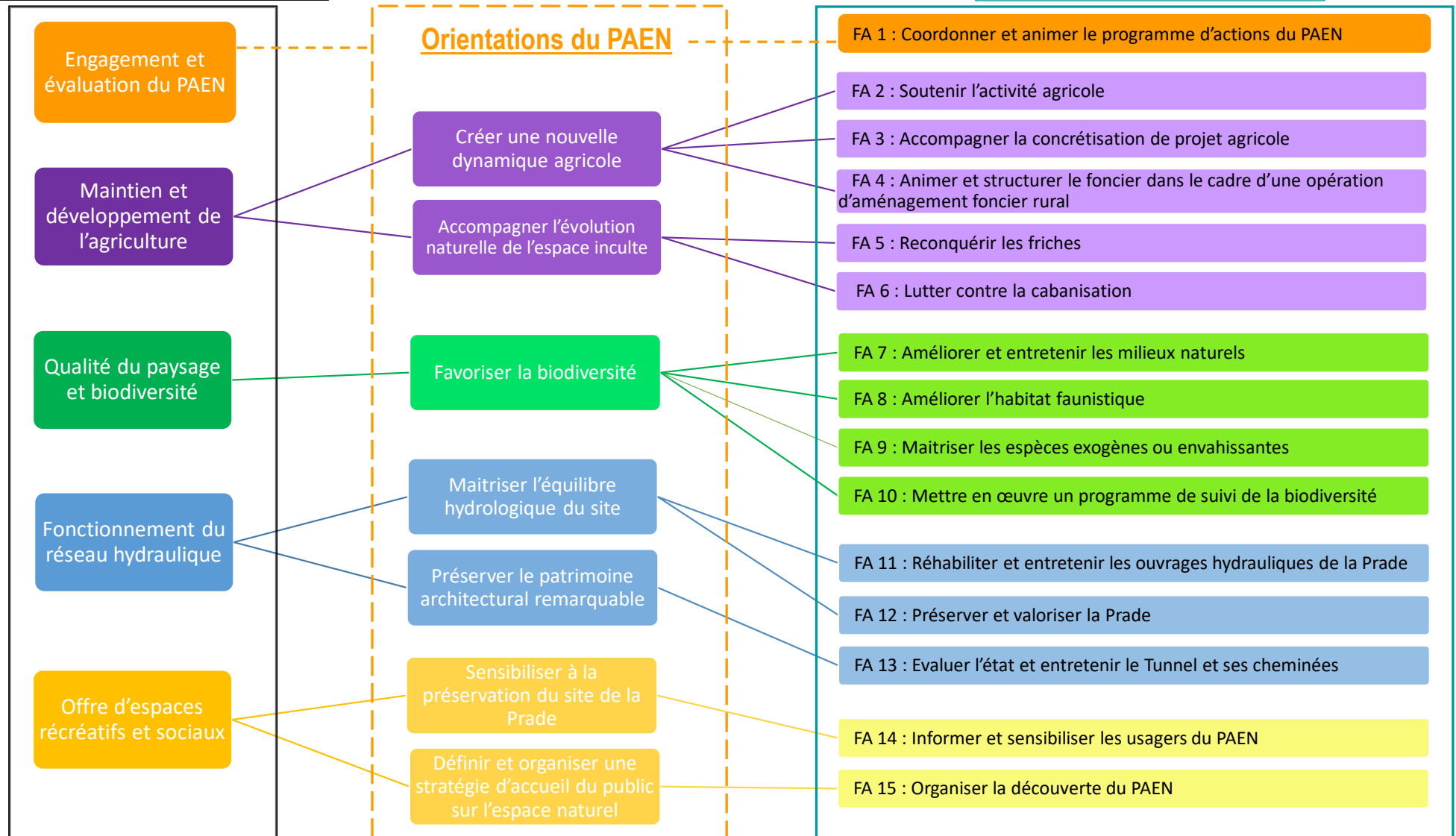
Suivi et évaluation

Bénéfice attendu	Offre d'espaces récréatifs et sociaux
Indicateur de suivi	Nombre d'études réalisées
Indicateur d'évaluation	Programme d'entretien Projet d'aménagement réalisé

Schéma de cohérence des actions

Enjeux du programme d'action

Fiches actions



Budget prévisionnel - PAEN

Période : 2020 - 2026

Enjeux du programme d'action	n° FA	Actions	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
ENGAGEMENT ET EVALUATION DU PAEN	1	Coordonner le PAEN	21 000 €	24 000 €	24 000 €	- €	- €	- €	- €	69 000 €
MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE	2	Soutenir l'activité agricole	33 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	231 000 €
	3	Accompagner la concrétisation de projet agricole	FA 1	FA 1	FA 1	- €	- €	- €	- €	- €
	4	Animer et restructurer le foncier dans le cadre d'une opération d'aménagement foncier rural	Etude d'aménagement		48 900 €	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	48 900 €
	5	Reconquérir les friches	FA 1 et 2	FA 1 et 2	FA 1 et 2	- €	- €	- €	- €	- €
	6	Lutter contre la cabanisation	FA 1 et 2	FA 1 et 2	FA 1 et 2	- €	- €	- €	- €	- €
QUALITE DU PAYSAGE & BIODIVERSITE	7	Améliorer et entretenir les milieux naturels	- €	- €	1 000 €	6 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	10 000 €
	8	Améliorer l'habitat faunistique	- €	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €
	9	Maîtriser les espèces exogènes ou envahissantes	- €	- €	1 000 €	2 500 €	2 500 €	1 000 €	1 000 €	8 000 €
	10	Mettre en œuvre un programme de suivi de la biodiversité	- €	- €	12 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	28 000 €
FONCTIONNEMENT DU RESEAU HYDRAULIQUE	11	Réhabiliter et entretenir les ouvrages hydrauliques de la Prade	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	6 000 €
	12	Préserver et valoriser la Prade	- €	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €
	13	Evaluer l'état et entretenir le Tunnel et ses cheminées	- €	15 000 €	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	15 000 €
OFFRE D'ESPACES RECREATIFS ET SOCIAUX	14	Informier et sensibiliser les usagers du PAEN	- €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €
	15	Organiser la découverte du Paen	- €	4 500 €	20 000 €	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	24 500 €
			54 000 €	82 500 €	147 900 €	53 500 €	48 500 €	47 000 €	47 000 €	480 400 €

Table des matières

Programme opérationnel d'actions :

Détail des fiches actions :

1 / Coordonner et animer le programme d'action	1
2 / Soutenir l'activité agricole	3
3 / Accompagner la concrétisation de projet agricole	5
4 / Animer et restructurer le foncier dans le cadre d'une opération d'aménagement foncier rural	7
5 / Reconquérir les friches	9
6 / Lutter contre la cabanisation	11
7 / Améliorer et entretenir les milieux naturels	13
8 / Améliorer l'habitat faunistique	15
9 / Maîtriser les espèces exogènes ou envahissantes	17
10 / Mettre en œuvre un programme de suivi de la biodiversité	19
11 / Réhabiliter et entretenir les ouvrages hydrauliques de la Prade	21
12 / Préserver et valoriser la Prade	23
13 / Evaluer l'état et entretenir le Tunnel et ses cheminées	25
14 / Informer et sensibiliser les usagers du PAEN	27
15 / Organiser la découverte du Paen	29
 Schéma de cohérence des actions	 31
Budget prévisionnel	32